



La Sureté du Québec a modifié les critères d'admissibilité aux organismes demandant une vérification des antécédents judiciaires pour leurs bénévoles, de sorte que les clubs de soccer ne sont plus admissibles depuis 2018. Voici les **alternatives** qui sont acceptées.

- CONSULTATION DES PLUMITIFS (registre des antécédents en matière civile, criminelle ou pénale au Québec) :
 - **SOQUIJ** : Soquij.qc.ca est une plateforme en ligne pour consulter les plumitifs. Des frais de consultation ([voir lien](#)) s'appliquent. Note : Pour télécharger ou imprimer les résultats de recherche, il faut d'abord activer le « Journal » en début de recherche.

Guides :

 - Voici le guide en ligne pour l'aide à la navigation web : https://soquij.qc.ca/documents/file/documentation_azimut/50002-guide-plumitif-web.pdf
 - voici le Mini-guide pour trouver les dossiers criminels d'un particulier : https://soquij.qc.ca/documents/file/documentation_azimut/mini_guide_plumitifs_dossiers_criminels2019-04-11.pdf
 - La consultation sur place dans un [Palais de justice](#) est **sans frais**. Un terminal est disponible à cet effet et la procédure de consultation est affichée sur place. Le résultat, qui est obtenu en quelques instants, peut être transmis par courriel ou imprimé sur place.
 - Assurer au préalable une concordance avec l'identité de la personne : Pour assurer la concordance et pour obtenir son consentement, il est nécessaire de faire compléter le [formulaire de consentement à la vérification des antécédents](#) (comme avant). Le **responsable du club doit vérifier 2 pièces d'identités** dont 1 avec photo et s'assurer que **ce qui est inscrit sur le formulaire est identique en toutes lettres avec les pièces**. Un nom ou une date de naissance erronés qui seraient ensuite saisis dans le registre des plumitifs donneraient un faux-négatif.
 - Responsabilité du club : Il est de la responsabilité du club de faire la recherche et de soumettre le résultat à l'ARSQ. Le résultat de vérification doit être signé par la personne qui a procédé à la recherche aux plumitifs. Le formulaire de consentement ET le résultat doivent être transmis à l'ARSQ.
 - Exemple : un exemple de résultat négatif obtenu au Palais de justice est en Annexe.
 - Présence d'antécédents : En cas de présence d'antécédents, le registre affiche un code ainsi que le nom du plaignant (souvent le nom d'un agent de police qui

a inscrit l'infraction). Le cas échéant, le candidat doit être invité à récupérer dans un poste de police son relevé d'antécédents qui affichera le détail des infractions inscrites à son dossier. Des frais peuvent s'appliquer. S'il maintient son souhait d'entraîner, il pourra de son plein gré remettre ce relevé d'antécédents à son club afin qu'il soit analysé par l'ARSQ. Que le candidat poursuive ou non le processus, le résultat de vérification aux plumitifs doit être transmis à l'ARSQ.

- **MYBACKCHECK :**

- Le tarif est de 25\$+tx par candidat.
- Tout est exécuté en ligne sur leur site sécurisé. L'ARSQ transmet une invitation au candidat par courriel. Lui-même doit compléter le formulaire avec ses informations personnelles, en ligne.
- Aucune action n'est nécessaire de la part du club, sinon de soumettre les noms et courriels de ses entraîneurs dont la filtration est requise.
- Le résultat est soumis à l'ARSQ directement.

- **IDENTITÉ QUÉBEC :**

- Dans de rares cas, une vérification peut s'afficher comme incomplète par MyBackCheck. Cela nécessite une vérification par prise d'empreintes, qui sera soumise à la GRC.
- En cas de doute suivant la vérification aux plumitifs, une prise d'empreintes peut également pallier les statuts qui ne sont pas clairs.
- La firme **Identité Québec** comble ce service. Des frais de 65\$+tx sont facturés s'il s'agit d'un bénévole (frais de 90\$ + tx si c'est un employé ou membre du CA du club). La procédure vous sera indiquée si nécessaire.

- **PARTENARIAT MUNICIPAL :**

- Certaines villes pourraient accepter un partenariat via leur greffier, ou ont une police municipale qui pourrait offrir un service de proximité pour votre club.
- Si une telle entente locale est développée, une preuve de *consentement* à la vérification doit d'abord minimalement être transmis à l'ARSQ pour valider l'entraîneur.
- Le *résultat de vérification* devra être transmis à l'ARSQ par la suite.



Annexe 1. Exemple de résultat négatif

ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER DE QUÉBEC

8087, blvd du Centre Hospitalier #218

Lévis (Québec) G6X 1L3

Téléphone : 418 988-3191

Courriel : info@arsq.qc.ca

capture2

CONSULTER G158 POUR LES DOSSIERS DE JURIDICTION "61"

INDEX SELECTIF CRIMINEL ET PENAL

2019-05-08

Date de naissance en format: AAAA-MM-JJ, sans espace

Nom de famille et prénom écrits au complet, sans les accents ni trait d'union. Le trait d'union est remplacé par un espace. Doit être inscrit exactement comme sur une pièce d'identité gouvernementale (ex. permis conduire).

CHOIX: GP08 NO: 000,00,??,f,d SEQ:

19540827, nom famille,prenom

Pge p

FIN

capture2

AUCUN PLUMITIF DISPONIBLE CORRESPONDANT A CETTE DEMANDE

CONSULTER G158 POUR LES DOSSIERS DE JURIDICTION "61"

INDEX SELECTIF CRIMINEL ET PENAL

2019-05-08

CHOIX: GP08 NO: 000,00,??,f,d SEQ:

Pge p